

Types de dépenses éligibles	Quelles caractéristiques ?	Quels justificatifs ?
Consommer moins d'énergie : travaux de rénovation thermique globale ou par élément	<p>Pour la rénovation de bâtiments existants, les projets engagés vers les démarches ci-dessous bénéficieront d'un soutien bonifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rénovation thermique globale avec obtention du label bâtiment basse consommation (BBC) rénovation tertiaire. Ce label fixe une réduction de 40% de la consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment par rapport à une consommation conventionnelle de référence - La rénovation thermique par élément (souple, accompagnement possible d'investissements isolés sur la globalité) La « réglementation thermique par élément » permet aux bâtiments de devenir plus performants de manière progressive. 8 éléments sont concernés : la ventilation mécanique, les parois opaques (murs), l'eau chaude sanitaire, les parois vitrées (fenêtres), le refroidissement, l'éclairage, le chauffage, et les énergies renouvelables. 	<p>La Région s'appuiera sur la réglementation des CEE (Certificats d'économies d'énergie) pour s'assurer de la pertinence des travaux menés sur chaque élément. Chaque devis relatif à des travaux peut présenter les investissements correspondant à des CEE, signant leur engagement environnemental.</p>

S'équiper en matériel moins énergivores : > équipement froid commercial > équipement chaud (four...)	<ul style="list-style-type: none"> > Equipement froid commercial : équipements frigorifiques neufs fonctionnant avec un fluide frigorigène ayant un Potentiel de Réchauffement Global inférieur à 150 > Equipement chaud : fours à soles fixes électriques 	Devis détaillant les caractéristiques techniques
--	--	--

Remplacer des véhicules thermiques par des véhicules électriques ou GNV pour les commerces non sédentaires (exclusion des véhicules de tournée alimentaire ou transport de marchandises)	<ul style="list-style-type: none"> > Véhicules électriques ou GNV > Opération de transformation véhicules de commerces à motorisation électrique à batterie ou à pile combustible (Rétrofit) 	Devis détaillant les caractéristiques techniques
--	--	--

Equipements pour la gestion des déchets et de l'eau	Composteur, bac de tri, contenant lavable, récupérateur ou équipement favorisant l'économie d'eau	Devis détaillé, notice explicative du rôle et fonctionnement de l'équipement
---	---	--